

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 341

présenté par

Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 133, insérer l'alinéa suivant :

« – à pourvoir Mayotte de moyens temporaires destinés à fournir de l'eau entre aujourd'hui et la mise en service de la seconde usine de dessalement en 2027, notamment de bateaux usine de dessalement de l'eau de mer ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux Mahorais d'avoir accès à l'eau. Il vient soutenir le projet d'apporter de l'eau à Mayotte via des installations temporaires (notamment des bateaux-usine de dessalement), en anticipation de la mise en service de la seconde usine en 2027.

Mayotte souffre d'un réseau d'eau potable largement sous-dimensionné depuis 2017, inadapté à sa croissance démographique : un tiers des foyers ne sont toujours pas raccordés, et le réseau souffre d'un rendement insuffisant, avec des pannes et coupures systématiques.

La crise continue et en 2023, l'État généralise les « tours d'eau » dans toutes les communes — des coupures de deux jours sur cinq, puis étendues à des rythmes plus sévères —, parfois sans avertissement ni planification. Ces mesures sont vécues comme inacceptables par les populations.

Les coupures d'eau et la dégradation de la qualité de l'eau potable ont entraîné une explosion des maladies hydriques :

- 186 cas de fièvre typhoïde ont été recensés entre janvier 2022 et août 2024, soit un taux 70 fois supérieur à la moyenne métropolitaine.
- 17 cas de diphtérie, aujourd'hui rare ailleurs.

À la suite du cyclone Chido, une hausse des passages aux urgences pour troubles digestifs a été constatée, traduisant une recrudescence des maladies hydriques .

Au total, 186 cas de maladies hydriques entre 2022 et août 2024 témoignent de l'urgence sanitaire.

Le gouvernement a lancé un Plan eau Mayotte 2024–2027, accompagné d'un « préfet de l'eau », (Nous en sommes au troisième préfet eau!)

et d'un engagement de transparence, y compris sur les financements européens . Cependant, les réalisations effectives tardent à se matérialiser. Or, la période 2025–2027 s'annonce critique, avec un risque élevé de nouvelles sécheresses et de tensions sociales.

Depuis 2023, l'État a mis en œuvre des mesures d'urgence (nominations, coupures, envoi de bouteilles, démarches administratives...). Mais force est de constater que la population n'a toujours pas d'eau et subit des coupures répétées. La distribution d'eau en bouteille est insuffisante, générant des tensions liées aux stocks de secours

Face à ces défis structurels et sanitaires, il est indispensable d'activer dès maintenant des solutions temporaires efficaces, notamment par :

- le déploiement immédiat de bateaux usine de dessalement pouvant alimenter le réseau ;
- la mise en œuvre de moyens complémentaires jusqu'à la deuxième usine à l'horizon 2027 ;
- un pilotage transparent et planifié, en rupture avec les coupures arbitraires, afin d'éviter un été 2025 catastrophique.

Il faut redonner confiance aux Mahorais et prévenir les effets sanitaires et sociaux d'un énième pic de crise de l'eau.